



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 FEVRIER 2008

N° 2008-01

L'an deux mille huit, le huit février à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 1^{er} février se sont réunis à "Espace Coëvrons" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.

Nombre de Délégués

En exercice : 38

Présents : 37

Votants : 37

Suffrages

exprimés : 37

Acte rendu
exécutoire après

dépôt en

Préfecture,

Le

Le Président,

Gérard

ROCTON

L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2007

Finances :

- Débat d'Orientations Budgétaires
- Vote des subventions aux associations
- Souscription au portail « Commande publique » de l'AMF
- Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs de la ville d'EVRON
- Jardin Aquatique : avenant administratif au marché maîtrise d'œuvre ARCOS

- Développement Economique :

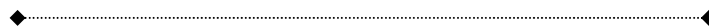
- Emploi dans les entreprises
- Pépinière d'entreprises : aménagement bureau

- Commission n° 1b – Aménagement du Territoire :

- Voie de contournement EVRON Ouest et CHATRES : fin de l'étude
- Cinéma : projet de contrat d'affermage
- Relais services publics : informations

- Ressources Humaines :

- Tarif visite médicale
- Recrutement personnel
- Recrutement personnel temporaire



La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 1^{er} février 2008 de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

M. ROCTON G. - Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;
M. ROUILLARD – M. LANGEVIN - Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;
M. ROCTON A. – M. LATASTE - Mme MESLET (déléguée suppléante remplaçant Mme DUCHEMIN) -
Mme BOURGOIN - Mme FROISSARD – Mlle LEROUX (déléguée suppléante remplaçant M. VAYER) –
M. GEORGEL – M. ROGER – M. AVANNIER – M. CHARDRON – M. SOTO (délégué suppléant
remplaçant M. RENARD) – Mme ESNAULT (déléguée suppléante remplaçant Mme FOMBERTASSE)
(EVRON) ;
M. HOUSSET – M. HAMELIN (LIVET EN CHARNIE)
M. PAILLEUX – Mme ROBERT – M. BESSIN (MEZANGERS) ;
M. HEURTEBIZE – M. AUBERT (délégué suppléant remplaçant M. LEMONNIER) – M. CLIMENT
(NEAU) ;
M. BOISBOUVIER – M. MASSON – M. TALVARD (délégué suppléant remplaçant M. MAUDET) (ST
CHRISTOPHE DU LUAT) ;
M. PLARD (délégué suppléant remplaçant Mme LORY) – M. DARDENNES – Mme RENARD – M.
BEGHIN (STE GEMMES LE ROBERT) ;
M. ROCHE – M. BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE) ;
M. BOURDIN – M. FOUCAULT – M. POIRIER (délégué suppléant remplaçant Mme DESLAURIERS)
(VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mme DUCHEMIN (remplacée par Mme MESLET) (EVRON) ;
- ◆ M. VAYER (remplacé par Mlle LEROUX) (EVRON) ;
- ◆ M. RENARD (remplacé par M. SOTO) (EVRON) ;
- ◆ Mme FOMBERTASSE (remplacée par Mme ESNAULT) (EVRON) ;
- ◆ M. LEMONNIER (remplacé par M. AUBERT) (NEAU) ;
- ◆ M. MAUDET (remplacé par M. TALVARD) (SAINT CHRISTOPHE DU LUAT) ;
- ◆ Mme LORY (remplacée par M. PLARD) (SAINTE GEMMES LE ROBERT) ;
- ◆ M. GAZE (VOUTRE) ;
- ◆ Mme DESLAURIERS (remplacée par M. POIRIER) (VOUTRE).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme Béatrice RENARD de SAINTE GEMMES LE ROBERT.**

◆.....◆

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 14 décembre 2007

Monsieur Gérard ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2007.

Le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

☛ Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, présente au Conseil Communautaire les différents points du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur AUBERT, délégué suppléant de la Commune de NEAU, remplaçant M. LEMONNIER, arrive à 20 h 50.

I) Principales dispositions de la loi de finances 2008 (votée le 24 décembre 2007)

1.1 ; Dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement : l'enveloppe globale évolue de 2,08 %, mais pour ce qui nous concerne, il y a lieu d'être prudent. Cependant nous avons plusieurs paramètres des calculs de cette dotation qui évoluent (coefficient d'intégration fiscal = au rapport de la fiscalité de la CCPE par l'ensemble de la fiscalité des communes et structures intercommunales de la CCPE ; la population).

F.C.T.V.A. : cette dotation pourrait être transformée en une simple dotation qui ne correspondrait plus aux investissements réalisés. Toutefois, l'étude de ce dossier a fait l'objet d'un report sur 2009. Actuellement, le reversement est de 18,51 € pour 19,60 € de TVA payée sur l'investissement soit 94,50 % du montant de la TVA globale acquittée.

1.2. Fiscalité locale directe

Les bases d'imposition des propriétés bâties et non bâties sont revalorisées de 1,60 % (1,80 % en 2007) ce qui est inférieur à l'augmentation du coût de la vie et donc réduit l'excédent de gestion. Cette revalorisation génère avec les mêmes bases une augmentation automatique des produits des impôts locaux tout en maintenant des taux identiques.

Pour rappel depuis 1992 la CCPE n'a jamais modifié ces taux d'imposition sauf en 1994, celui de la taxe professionnelle qui a été baissé de 0,24 point.

II) Autres informations générales

2.1. Augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires

Nous apprenons que l'augmentation proposée par le ministre du Budget est de 0,50 % avec effet au 1^{er} mars 2008.

2.2. Les charges salariales

La nouvelle cotisation, créée en 2007, pour le Fonds National d'Aide au Logement passe de 0,20 % à 0,40 % de la masse salariale brute pour être alignée sur celle du secteur privé.

2.3. Taux d'imposition des autres collectivités

La Région augmente le foncier bâti de 1 % et la taxe professionnelle de 1,50 %.

Le Département de la Mayenne a voté une augmentation des 3 taxes de 2 %.

Les communes membres de la CCPE semblent reconduire les mêmes taux.

III) Situation financière et orientations de la Communauté de Communes du Pays d'Evron

3.1. Analyse des résultats de gestion 2007

Budget principal :

A la clôture définitive des écritures de 2007, le résultat cumulé net (fonctionnement/investissement) avec les restes à réaliser (dépenses et recettes engagées mais non comptabilisées) est de 1 443 966 € la prévision était de 954 000 €. Ce chiffre confirme donc la possibilité de prélever 800 000 € pour autofinancer le cinéma (décision du 15 mars 2007).

Les principales variations de ce résultat proviennent de :

3.1.1. En section investissement

Le besoin de financement a été réduit de 110 000 € sur les opérations suivantes :

- Liaison non motorisées d'Evron (Route de Mézangers à Route de Neau) 30 000 €
- Voirie communautaire 2007 26 000 €
- Acquisition matériel..... 5 000 €
- Gros entretien dans les bâtiments communautaires 10 000 €
- Etudes non engagées (voie contournement, cinéma)..... 20 000 €
- Opérations financières (avance budget annexe...) 19 000 €

3.1.2. En section fonctionnement

Dépenses

Globalement les dépenses réelles se situent à 96,50 % de la prévision soit une économie de 165 000 € dont :

- 120 000 € pour les charges à caractère général (principalement crédits des études pour la voie de contournement),
- 18 000 € sur la masse salariale,
- 27 000 € sur les autres charges de gestion courante (économie sur subventions des déficits des budgets annexes et Mayenne Initiative).

Recettes

Globalement les recettes réelles constatées représentent 104 % de la prévision soit un produit complémentaire de 215 000 € généré notamment par :

- Produits d'exploitation : droits d'entrées au Jardin Aquatique et centre sportif socio-éducatif du Gué de Selle, mise à disposition personnel, affranchissements ADMR + 46 000 €.
- Produits fiscaux : rôles complémentaires + 82 000 €
- Participation CAF/MSA pour animation jeunesse..... + 75 000 €
(Ce chiffre comprend le solde du contrat enfance jeunesse de 2006 et le rattachement du solde de 2007 à venir en mai 2008).
- Indemnisation contrats aidés de la structure FLORIS et indemnités journalières..... + 12 000 €

3.2. Projet de budget 2008

3.2.1. Budget principal

3.2.1.1. En section fonctionnement

A noter que pour cette année, il n'y a pas de changement par rapport à 2007, les compétences et actions étant les mêmes, le nouvel équipement du Jardin Aquatique ayant fonctionné sur l'année entière, la progression du budget sera linéaire.

Dépenses**a/ les charges à caractère général**

Les crédits de 2007 seront majorés de 2,5 % environ, progression basée sur l'évolution moyenne des prix à la consommation, hormis les crédits études voie de contournement Châtres / Evron (du ressort du Conseil Général).

b/ les charges de personnel

Progression de 6,20 %.

- Augmentation de l'indice des salaires.
- Augmentation des cotisations patronales (FNAL).
- Evolution de la carrière des agents.
- Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique,
- Transformation de postes d'insertion de contrat d'accompagnement dans l'emploi en fin de droit en 2 postes d'adjoints techniques (75 % pour 1 et 57 % pour l'autre jusqu'en juillet, âge de départ en retraite).

c/ autres charges courantes

Selon le débat d'orientation budgétaire du SVET, la progression serait de 3 % pour la participation aux budgets (Général et ordures ménagères) et 1,31 % au contingent pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

d/ les annuités d'emprunts

Baisse de 33 500 € suite à la fin du remboursement des emprunts pour la maison de pays et d'une partie du centre d'hébergement du Gué de Selle.

Recettes**a/ les produits d'exploitation**

Les prévisions seront basées sur les réalisations de 2007 avec une progression de 1,50 % environ. Toutefois, pour le centre sportif socio-éducatif du Gué de Selle, compte tenu de la fin de fréquentation par les P.E.P. de Torcé, la prévision sera réduite de 15 000 €.

b/ les impôts et taxes**Impôts locaux**

Comme indiqué précédemment les valeurs locatives augmentent de 1,60 %, ce qui assure une progression du produit du même niveau. Toutefois, il y a lieu de noter que globalement les bases de notre secteur augmentent de 3 % environ depuis plusieurs années ceci du fait d'une activité économique locale dynamique qui génère de la richesse fiscale (nouvelles bases d'imposition).

Comme pour les années passées les taux d'imposition ne seront pas modifiés.

Taxe ordures ménagères

Comme indiqué ci-dessus la progression serait de 3 %.

c/ Dotation Globale de Fonctionnement

Comme indiqué précédemment et conformément aux années passées il y a lieu de prévoir la somme de l'année précédente.

3.2.1.2. En section investissement

Les opérations projetées se partagent en 4 catégories.

1^{ère} catégorie :

Les investissements récurrents qui concernent le maintien, voire l'amélioration et la mise aux normes du patrimoine de la collectivité à savoir :

- Renouvellement du parc matériel, mobilier, outillage et véhicules.
- Gros entretien des bâtiments et équipements.
- Gros entretien de la voirie rurale communautaire (216 kms).

A ce sujet, M. HOUSSET émet l'idée que les travaux d'étalement des matériaux sur les chemins inscrits au P.D.I.P.R. desservant des habitations principales soit réalisés par la CCPE ; Ces travaux peuvent être réalisés avec le tracto-pelle de la Commune d'EVRON ou confiés à une entreprise privée.

2^{ème} catégorie :

Les investissements restant engagés fin 2007 :

- Liaison non motorisée EVRON : de la route de Mézangers à la route de Neau.
- Voirie 2007 (Chemin de Guingault à Châtres et de la Butte à Livet).
- Jardin Aquatique (solde des honoraires architecte).

3^{ème} catégorie :

Les nouveaux investissements :

- Vannage du plan d'eau de Gué de Selle.
- Liaison non motorisée Evron à Ste Gemmes le Robert.
- Complexe cinématographique.
- Centre de Loisirs intercommunal à Voutré.
- Pôle sante (à l'étude).

4^{ème} catégorie :

Les fonds de concours / Subventions d'équipement

- Développement de la fromagerie BEL.
 - Déconnexion réseau eaux usées de l'abattoir avec le SIAEP
- } Engagements 2007

3.2.2. Budgets annexes

3.2.2.1. Ateliers relais

A ce jour, l'atelier n° 4 de Châtres libéré par l'entreprise TSA le 01 février 2007 est toujours libre. La location annuelle était de 32 000 € à laquelle il y a lieu d'ajouter le remboursement du foncier bâti et de l'assurance (5 500 €). Cette somme globale sera couverte par le budget principal.

Sur le territoire nous avons donc, actuellement, 3 sites disponibles :

- L'atelier cité ci-dessus.
- Le site de l'ex entreprise du siège PELLETEY.
- Le site de l'ex entreprise DARY.

3.2.2.2. Pépinière d'entreprises

L'occupation à ce jour est complète soit :

- Les 4 bureaux (STAO, SHOW PIZZ, OUEST SERVICE et ENTRETIENS ET JARDINS)
- Les 5 ateliers (OUEST SERVICE, SEAE SOCOPA et CLEMESSY)
- Les 2 autres ateliers ayant été transformés pour l'accueil d'Avenir Formation et de l'Epicerie Sociale.

Toutefois, à la demande de l'entreprise CLEMESSY, il y a lieu d'envisager quelques transformations dans les ateliers occupés pour augmenter la surface des bureaux. Ce dossier reste à débattre avec l'entreprise CLEMESSY.

3.2.2.3. Parc d'activités Raoul Vadepied

Comme décidé précédemment (séances du 01/12/2006 et 27/09/2007), les futures acquisitions foncières seront réalisées pour les développements des installations existantes et nouvelles, selon les besoins expérimentés par les entreprises :

- Site de l'abattoir SOCOPA.
- Site de la fromagerie BEL.
- Site d'extension Maubard à proximité de la future voie de contournement d'Evron / Châtres.

3.2.2.4. ZA de Voutré

Une parcelle reste à vendre (3 547 m²).

3.3. Conclusion

Comme indiqué précédemment, les taux d'imposition sont restés identiques depuis 1992, date de la mise en place de la fiscalité directe par la CCPE, tout en maintenant une montée en puissance des compétences de la CCPE dont les principales sont :

- Action économique : zones d'activités de Châtres, Voutré, développement de BEL, EPI/NT, CIMEL...
- Compétence voirie rurale (216 kms) – Système d'information géographique numérisé.
- Enfance jeunesse (centres de loisirs et réseau d'assistantes maternelles).
- Rénovation et extension du Jardin Aquatique.
- Aménagement et gestion du site du Gué de Selle.
- Transports scolaires à la base de voile, cinéma, médiathèque, piscine.
- Liaisons non motorisées.
- ...

Si les taux n'ont pas changé, il y a lieu de noter que les bases d'imposition servant au calcul de l'impôt connaissent depuis cette date une progression dynamique qui s'explique par une activité économique qui développe de l'emploi et par conséquent fixe la population.

Ceci se concrétise par la nécessité d'augmenter les capacités de logements et donc une augmentation naturelle du parc immobilier générant de nouvelles bases d'imposition à la taxe foncière bâtie et d'habitation. En contre partie, il y a lieu d'être vigilant sur la qualité de vie offerte aux administrés et donc d'anticiper leurs préoccupations qui portent actuellement en priorité sur :

- La santé,
- Les services de proximité,
- La culture et loisirs,
- Le logement.

C'est ainsi que nous avons donc projeté les opérations suivantes :

- Construction cinéma,
- Projet de pôle santé,
- Voie de contournement de la route d'Assé/Voutré à la route de Ste Gemmes à Evron (la liaison de la route de Ste Gemmes à la route de Laval étant du ressort du Conseil Général). A ce sujet, Monsieur BOISBOUVIER précise que lors d'une récente réunion à la mairie d'EVRON sur le dossier NATURA 2000, il a été décidé de retirer le secteur géographique du tracé de la voie de contournement du zonage Natura 2000.
- Liaisons non motorisées.

Compte tenu du résultat de gestion 2007, des orientations budgétaires 2008 et de la projection budgétaire sur la base des compétences actuelles jusqu'en 2010 l'impact fiscal de ces nouveaux investissements pourra être contenu si les données financières actuelles ne connaissent pas de profondes modifications (dispositions des lois de finances, difficultés d'entreprises...) et si la programmation est réalisée en harmonie avec les autres collectivités (communes et SVET des Coëvrons).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble de ces dispositions.

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

❖ **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour 2008 :

Subventions de fonctionnement aux Associations de droit privé (article 65748)

- ⇒ Mayenne Initiative20 000,00 €
- ⇒ Association Jumelage Echanges Internationaux d'Evron3 300,00 €
- ⇒ COSPMS "Amicale du Personnel" – Mairie d'Evron 9 500,00 €
- ⇒ Office du Tourisme du Pays d'Evron
 Animations locales.....1 250,00 €
 Edition de cartes postales2 300,00 €
 (11 000 cartes sur les communes de la CCPE. 4 sur Evron et 2 autres communes à 500 ex).
 Sur ce dossier, Monsieur CHARDRON s'interroge sur l'exercice de la compétence tourisme transférée au SVET.
 Il est également précisé que le produit de la vente reviendra à l'Office du Tourisme, ou Association d'animation du territoire et permettra de financer d'autres actions.
- ⇒ Comice Agricole du canton d'Evron (montant maximum)..... 2 300,00 €
- ⇒ Nuits de la Mayenne4 100,00 €
 Le montant de cette subvention est susceptible d'être revu en fonction du contrat à passer.
- ⇒ A.D.M.R. –Espace Coëvrons – BP 0130 – EVRON41 400,00 €
 (Montant définitif calculé conformément à la convention du 16 mai 2006)
- ⇒ Banque Alimentaire de la Mayenne – LAVAL3 127,00 €
- ⇒ Maison de l'Europe de la Mayenne – LAVAL1 934,00 €
- ⇒ Collège Paul Langevin à Evron1 525,00 €
 fonctionnement d'une classe sport/étude Basket
- ⇒ Collège Sacré Coeur à Evron1 525,00 €
 fonctionnement d'une classe sport/étude équitation
- ⇒ Centre socio-culturel de la Boule d'or – Evron65 000,00 €
 Participation aux charges de fonctionnement du Centre de Loisirs de la Valaisière

- ⇒ Foyer des Jeunes Travailleurs "Le Nymphéa"3 000,00 €
P.A.E.J. Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes.
- ⇒ Coo-démarrage – Coopérative d'activités et d'emploi soutenant
l'installation de porteurs de projets 1 000,00 €
- ⇒ Epreuve cycliste des Boucles de la Mayenne1 500,00 €
(organisation d'une étape avec départ à VOUTRE et arrivée à EVRON)
Monsieur le Président précise que la mise au point de cette subvention sera à discuter avec les maires
des Communes concernées
- ⇒ Hôpital local d'Evron (voyage des résidents à PARIS).....400,00 €

❧ Souscription au portail « Commande publique » de l'AMF

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de poursuivre notre adhésion au portail Internet départemental « achatspublics 53 » pour l'hébergement de ses annonces de marchés publics passés selon la procédure adaptée moyennant un tarif forfaitaire annuel de 459 € TTC.

Ce tarif, calculé sur la base d'un engagement jusqu'au 31 Décembre 2008, inclut la publication d'un nombre illimité d'annonces et le bénéfice d'une assistance technique, notamment pour la mise en ligne des annonces.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** le renouvellement de la Communauté de Communes du Pays d'Evron jusqu'au 31 décembre 2008 au portail « achats-publics53 » aux conditions proposées, soit 459 € TTC par an, donnant droit à une utilisation illimitée du service et à une assistance technique. Une copie de la présente délibération sera adressée à l'Association des Maires de la Mayenne afin de formaliser l'accord de la Communauté de Communes du Pays d'Evron.

❧ Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs de la ville d'EVRON

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la convention signée le 14 juin 2006 avec la ville d'Evron pour permettre l'accès aux équipements sportifs de la ville d'Evron des différents stages accueillis au Centre d'Hébergement du Gué de Selle.

Les nouvelles dispositions tarifaires sont les suivantes :

- Grande salle (plateau d'évolution de dimension supérieure ou égale à 40 m x 20 m)
 - Tarif de base : 7,25 Euros
 - Supplément chauffage (toute l'année) : 2,10 Euros
- Petite salle ou salle spécialisée : 5,00 Euros
- Installations extérieures ou de plein air : 8,30 Euros
(ceci concerne toutes les activités en extérieur).

Monsieur André ROCTON précise que ces tarifs sont également ceux pratiqués par la ville d'EVRON pour la mise à disposition des équipements sportifs aux Collèges et payés par le Conseil Général.

Monsieur SOTO déclare qu'il existe plusieurs tarifs, même si les différences sont faibles, et qu'ils pourraient être harmonisés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** les termes de l'avenant à passer,
- ❖ **AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer le présent avenant.

🌀 Jardin Aquatique : avenant administratif au marché maîtrise d'œuvre ARCOS

Monsieur le Président rappelle que le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) prévoyait la révision des prix sur la mission dite de « base ». A la souscription de ce marché, dans un souci d'efficacité, notamment respect des délais, nous avons ajouté les missions optionnelles qui de fait devaient être révisables.

Cette précision n'étant pas indiqué dans le C.C.A.P., il y a lieu de passer un avenant avant de solder la mission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé avec ARCOS pour les travaux de rénovation et d'extension du Jardin Aquatique, précisant que les révisions de prix s'appliquent également sur les missions optionnelles de ce marché.

🌀 Travaux d'aménagement du local mis à disposition de l'action « Dynami'Coévrans » pour les sessions de formation des jeunes en situation de difficulté par rapport à l'accès à l'emploi.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que cette action est financée par la Région des Pays de Loire, et qu'elle est conduite sur le terrain en partenariat par la Sauvegarde de l'Enfance et Avenir Formation.

Une première salle a été aménagée pour permettre le déroulement de ces formations dans les meilleures conditions.

A la demande des organismes de formation, il apparaît souhaitable de procéder à des travaux d'aménagement sur la salle contiguë pour accroître la surface et surtout permettre le travail de formation par groupe.

Le coût de ces travaux est estimé à 12 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ Considérant que cette action présente un réel intérêt pour les jeunes du territoire en situation de difficulté par rapport à l'accès à l'emploi,
- ❖ **DONNE** son accord pour la réalisation de ces travaux,
- ❖ **DECIDE** d'insérer les crédits nécessaires au budget primitif 2008. Par contre, la subvention de 2000 € sollicitée pour participer au financement de cette action ne sera pas attribuée, compte tenu de l'effort financier de la C.C.P.E. pour aménager la salle de formation.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

☛ Emploi dans les entreprises (situation au 31 décembre 2007)

Monsieur le Président porte ce tableau à la connaissance des membres du Conseil Communautaire, tout en mentionnant la progression continue du nombre de salariés de SEAE SOCOPA (abattoir de porcs).

Monsieur BEGHIN s'interroge sur le nombre de salariés de l'hôpital, et notamment sur la différence par rapport à 2006 (259 au 31 décembre 2006 – 211 au 31 décembre 2007).

Monsieur CHARDRON rajoute que l'effectif de salariés n'est pas uniforme toute l'année, et qu'un chiffre donné pour une date précise (31 décembre 2007) peut générer quelques écarts avec l'effectif moyen de l'entreprise.

☛ Pépinière d'entreprises : aménagement bureau

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'entreprise CLEMESSY est locataire de 2 ateliers de 100 m² à la pépinière d'entreprises depuis 2000.

Cette entreprise, spécialisée dans les travaux de maintenance industrielle, travaille pour certaines entreprises locales dans ce domaine.

Elle oriente également son activité vers d'autres secteurs (exemple : installation électrique en bâtiments industriels ou bâtiments publics).

Ces travaux nécessitent un travail de conception en bureau au préalable de la part des salariés, et c'est à ce titre que l'entreprise sollicite des travaux d'aménagement au sein des ateliers qu'elle occupe.

Ces travaux sont les suivants :

- Un bureau supplémentaire,
- Un espace réfectoire,
- Un coin douches, wc,
- Un SAS sur un bureau existant.

La proposition serait la suivante :

- La CCPE est maître d'ouvrage de ces travaux et les finance, le coût prévisionnel peut être estimé à 20 500 € HT.
- La société CLEMESSY accepte simultanément une révision complète de son bail actuel et de son loyer.

Monsieur le Président précise également qu'une réunion était prévue avec un responsable local de l'entreprise CLEMESSY, et que cette réunion n'a pu avoir lieu pour l'instant.

M. BEGHIN rajoute que si ces travaux doivent être réalisés, il faudra certainement revoir l'emplacement des sanitaires.

En conséquence, l'examen de ce dossier est repoussé à une date ultérieure.

COMMISSION N° 1bis - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

☛ Voie de contournement EVRON Ouest et CHATRES : fin de l'étude

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'étude confiée au cabinet d'études SODEREF est maintenant terminée, et présent les plans correspondants.

Le tracé de la voie de contournement, dont la largeur est ramenée à 50 mètres, permet dorénavant aux communes de CHATRES LA FORET et d'EVRON d'élaborer leur prochain Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) avec le niveau de précision nécessaire.

Monsieur Claude ROUILLARD, maire de CHATRES LA FORET souhaite vivement que l'emplacement du « giratoire » figurant sur le plan soit revu et déplacé plus au nord vers le lieu-dit « les étangs » comme prévu initialement, l'objectif est de conserver le caractère de sentier de randonnée de la voie communale 301 de CHATRES LA FORET, inscrite au P.D.I.P.R.

Monsieur André ROCTON, maire d'EVRON conforte le point de vue de Monsieur ROUILLARD en rappelant qu'il avait été envisagé de créer une voie pénétrante vers l'est pour relier le boulevard du Maréchal Juin (entre rond point du Super U et rond point de l'Ecole de Musique).

Pour répondre à Monsieur BLANCHARD, Monsieur le Président précise que le tracé retenu est le tracé 3A + 3C avec une intersection avec la RD 32 (route de NEAU) au niveau du lieu dit « Pierre Quentin ».

☛ Construction d'un complexe cinématographique – Evolution du dossier

Monsieur le Président communique les informations suivantes aux membres du Conseil Communautaire.

3 dossiers ont été retenus lors de la présélection pour la délégation de service public.

- Atmosphère 53
- Monsieur Jean-Michel BARBÉ
- SARL AMNESIA CORP

La remise des offres a été fixée le 19 février 2008.

+ 2 mois de négociations ⇨ le choix du délégataire ne pourra être décidé par le conseil communautaire qu'après le 19 avril 2008.

☛ ASPECTS ESSENTIELS DU CONTRAT D'AFFERMAGE

- La CCPE met en délégation un équipement complet – Bâtiment + matériel nécessaire à l'exploitation.
- Le délégataire (ou fermier) a pour mission d'assurer la gestion et l'exploitation du cinéma (avec orientation culturelle).
- Durée : 5 ans.

Fonctionnement

- Au moins 11 séances hebdomadaires.
- Ouverture toute l'année avec 1 journée de fermeture hebdomadaire autorisée.
- Organisation de séances spécifiques pour les scolaires.
- Organisation d'un évènement par an (manifestation ou avant-première en vue d'accueillir les professionnels du cinéma).

Constitution d'une commission d'évaluation avec les élus, techniciens et délégataire.

Charges du « fermier »

- Entretien courant du matériel et du bâtiment.
- Prise en charge des « fluides » - électricité, eau, gaz...

Charges de la CCPE

- Gros travaux d'entretien.
- Remplacement de matériel défectueux ou usagé.

Rémunération du fermier

- Perception des recettes (entrées + vente de boissons et confiseries).
- A prévoir, une compensation financière de la collectivité en cas d'exploitation déficitaire.

ASPECTS ESSENTIELS DU DESCRIPTIF TECHNIQUE

- 1 salle de 250 places.
- 1 salle de 100 places.
- 1 extension possible de 80 places.

Le tout sur une superficie de terrain évaluée à 2 000 m².

- Salle de 250 places + salle de 100 places
 - Superficie au sol : 1 050 m²
 - Superficie développée : 1 175 m².
- Salle optionnelle de 80 places
 - Superficie au sol : 180 m².
 - Superficie développée : 231 m².
- Abords (voirie, parking...) : 897 m²

Contraintes urbanistiques

- Site classé au titre de la proximité d'un monument historique.
- Maintenir une liaison entre le parking de la Perrière et la Rue de la Fontaine (piétons, véhicule de secours et services).

Spécificités techniques

- Projecteurs numériques
- Augmentation de la distance règlementaire entre l'écran et le 1er rang.
- Largeur des travées d'implantation des fauteuils : 1,10 m.
- Introduire des équipements liés au développement durable (chauffage géothermie).
- Privilégier l'aspect convivial du hall d'accueil.

La présentation de ce dossier suscite les interrogations suivantes :

Monsieur CHARDRON demande s'il faut s'orienter vers un système de projection numérique. Monsieur le Président répond que Monsieur VUILLAUME, Conseiller en audiovisuel, le préconise vivement en argumentant qu'en 2010, les films sortiront au format numérique.

Madame AVRANCHE s'interroge sur les contraintes d'urbanisme.

Monsieur André ROCTON précise qu'elles sont les mêmes pour tous les pétitionnaires et ajoute que la demande de permis de démolir pour les locaux de l'ancienne école « Jean Monnet » est déposée.

Monsieur BENEZECH, architecte des bâtiments de France viendra voir sur place le 15 février.

Monsieur TALVARD demande si les gravats de la démolition pourront être utilisés pour la remise en état de chemin de randonnées.

Relais services publics : informations

Monsieur le Président communique les informations suivantes sur les conditions de création et de labellisation d'un Relais de Services Publics au sein du territoire de la Communauté de Communes.

Constat : disparition progressive de services publics en zone rurale.

Objectif : offrir la possibilité en un lieu unique :

- d'être accueilli par un agent,
- obtenir des informations,
- effectuer des démarches

Organismes concernés :

- ANPE, ASSEDIC, CAF, MSA, CPAM, CRAM.
- Autres : Conseil Général, Trésorerie.

Labellisation :

Critères obligatoires :

- Signature d'une convention avec au moins un partenaire important.
- Ouverture régulière du R.S.P. au minimum de 24 heures/semaine, réparties sur au moins 3 jours.
- Emploi d'un animateur d'accueil : formation d'au moins 3 jours chez chaque partenaire.
- Un local comportant au minimum :
 - 1 point d'accueil du public,
 - 1 point d'attente assise,
 - 1 espace confidentiel.
- 1 équipement informatique avec au minimum 1 ordinateur avec une connexion internet (haut débit si possible).
- Une adhésion à la charte nationale de qualité des R.S.P.
- Affichage de la signalétique nationale des R.S.P.
- Coopération avec la cellule départementale des R.S.P.
- Application au niveau local des évolutions des R.S.P.

Critères facultatifs :

- Un équipement mis à disposition des usagers
 - Point multimédia connecté à Internet.
 - Une borne Multiservices. Le coût d'une borne de ce type est de l'ordre de 18 000 €. Une subvention au titre de la DGE est possible.
 - Equipement en visio communication.
- Une organisation des déplacements de l'agent du R.S.P. sur certains lieux de vie (hôpital, maison de retraite...).

Aspects financiers :

- Contribution de l'état à hauteur de 10 000 € par an (ameublement, fournitures, consommables, factures téléphone et internet, dépenses de personnel).
- Nécessite une signature sur une durée minimale de 3 ans.

Situation en Mayenne :

- 4 R.S.P. labellisés le 29 octobre 2007 à Bais, Loiron, Meslay du Maine et Villaines la Juhel.
- 3 autres projets en cours à Ambrières les Vallées, Gorrion et Pré en Pail.

Cette présentation suscite un certain nombre de questions.

Monsieur André ROCTON déclare que la position centrale de la mairie d'EVRON est plus adaptée pour ce type de service.

Il apparaît judicieux de recenser l'ensemble des permanences qui existent sur le Pays d'Evron actuellement, et de contacter l'ensemble des administrations concernées pour connaître leur point de vue à ce sujet, notamment sur l'utilisation des bornes interactives permettant la mise en relation directe de l'administré avec l'agent de l'administration concernée.

RESSOURCES HUMAINES

Tarif visite médicale

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la surveillance médicale des agents est obligatoire et incombe à l'employeur.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne a passé une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole et propose à toutes les collectivités qui le souhaiteraient l'accès à ce service de médecine professionnelle.

Le montant de la cotisation 2008 a été fixé à 66,50 € par agent convoqué (65,60 € en 2007).

Le champ d'intervention de la M.S.A. et les modalités de mise à jour du fichier des agents de la CCPE sont précisés dans la convention passée entre la M.S.A. et le C.D.G. en date du 14 février 2005.

La facture sera établie par les services de la M.S.A. et devra lui être réglée directement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❖ **ACCEPTE** le montant de la cotisation fixée à 66,50 € par agent convoqué pour l'année 2008.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion au service de médecine professionnelle proposé par le Centre de Gestion, conformément à la convention passée entre la MSA et le CDG.

Recrutement personnel

A titre d'information, Monsieur le Président communique les mouvements de personnel suivants au Conseil Communautaire.

3 recrutements sont en cours :

- Remplacement de Gérard MILCENT, Directeur des Services muté au SVET le 17 mars 2008.
- Remplacement de Delphine BROCHARD, Adjoint d'Animation 1^{ère} classe à mi-temps au Centre de loisirs de Voutré à compter du 13 février 2008 (a quitté la CCPE pour un emploi à temps complet à la Mairie de Grez en Bouère).
- Remplacement du congé de maternité d'Aurore LELONG, du 07 avril au 05 septembre 2008, Adjoint Administratif 1^{ère} classe : Animation du Cybercentre, communication de la CCPE, réception des créateurs d'entreprises (Mayenne Initiative et stages passeports de la Chambre des Métiers).

Au sujet du remplacement de Monsieur MILCENT, Directeur des Services, Monsieur LATASTE s'interroge sur l'opportunité de procéder au choix de son remplaçant avant les prochains renouvellements des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président répond que le fonctionnement de la collectivité doit se poursuivre normalement pendant cette période électorale.

Par ailleurs, le jury de recrutement sera composé de 5 ou 6 membres élus compétents pour juger les qualités des différents candidats postulants.

Recrutement personnel temporaire

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que pour assurer la continuité du service, il est parfois nécessaire de recruter par voie contractuelle du personnel :

- pour effectuer les remplacements de :
 - congé maladie
 - congé maternité
 - congé parental
- pour effectuer des travaux nécessaires pour des besoins occasionnels ou saisonniers

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) suivant les dispositions de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 à recruter le personnel temporaire à temps complet ou à temps incomplet par voie contractuelle pour assurer les remplacements du personnel en situation de congé maladie, congé maternité ou congé parental.
- ❖ **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) suivant les dispositions de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984, à recruter le personnel temporaire à temps complet ou à temps incomplet, par voie contractuelle, pour effectuer des travaux ou missions répondant à des besoins occasionnels ou saisonniers.
- ❖ **PRECISE** conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les grades correspondants aux emplois créés au titre de l'article 3 alinéa 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 :
 - Filière technique
 - ↗ 7 Adjoints Techniques 2^{ème} classe
 - ↗ 1 Adjoint Technique 1^{ère} classe
 - Filière administrative
 - ↗ 2 Adjoints Administratifs 2^{ème} classe
 - ↗ 1 Adjoint Administratif 1^{ère} classe
 - Filière sportive
 - ↗ 5 Opérateurs des activités physiques et sportives
 - ↗ 1 Educateur des activités physiques et sportives
 - Filière animation
 - ↗ 13 Adjoints d'Animations 2^{ème} classe
 - ↗ 1 Adjoint d'Animation 1^{ère} classe
- ❖ **PRECISE** que cette délibération remplace et annule celle prise le 16 février 2007 pour le même objet.

QUESTIONS DIVERSES

☛ 150 ans des Carrières de VOUTRE : 20 septembre 2008

La CCPE a souhaité être associée à cette manifestation notamment en finançant des visites des scolaires aux expositions ou manifestations organisées par la société des Carrières à cette occasion.

Monsieur BOURDIN précise à ce sujet qu'une exposition présentant les aspects géologiques, l'évolution des techniques et l'histoire humaine et sociale des Carrières sera organisée.

Des circuits de randonnées présentant le site des Carrières, les lieux d'extraction, le matériel utilisé, seront également organisés pendant une semaine.

☛ Reprise de 4 ordinateurs au Cybercentre

Le Cybercentre va acheter 4 ordinateurs neufs en remplacement des 4 anciens qui datent de l'ouverture du cybercentre.

Les 4 anciens peuvent être remis gratuitement aux écoles.

Suite à la réunion de la Commission Permanente, 4 anciens ordinateurs seront cédés gratuitement aux écoles de :

- Mézangers,
- Neau,
- Châtres la Forêt,
- St Georges sur Erve.

☛ Championnat de France Jeunes Cavaliers Endurance Equestre

Cette manifestation se déroulera les 15, 16 et 17 août 2008 sur le site du Gué de Selle à MEZANGERS.

Monsieur BOURDIN précise que les organisateurs de cette manifestation, d'envergure nationale, ont obtenu le soutien financier du Conseil Général.

☛ Liaison pédestre, équestre et cycliste EVRON ⇔ STE GEMMES LE ROBERT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les services de la SAFER, mandatés pour négocier les acquisitions foncières nécessaires, ont obtenu plusieurs promesses de vente.

Ce dossier est en bonne voie et les résultats obtenus seront présentés lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

La séance a été levée à 22 H 00.

La Secrétaire de séance,

Béatrice RENARD

Le Président,

Gérard ROCTON